



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

EN PRATIQUE*



*Sous réserve de modification de la législation en vigueur

QU'EST-CE QUE L'ÉTAPE DESIGN ?



Développée par l'Innovation Factory avec le soutien de La Web School Factory, une école du Groupe Galileo Global Education, **L'Étape Design est une formation hybride aux métiers du Web Design ... pour des jeunes décrocheurs scolaires ... tout aussi hybrides !** Pas de notes mais des compétences métiers, pas de cours mais des projets concrets. L'Étape Design propose une pédagogie tournée vers l'action et adaptée à des jeunes éloignés de la formation ou de l'emploi.

Le programme se divise en 4 projets de web design dont chacun comprend une **phase théorique** et **une phase pratique**, l'objectif étant de **favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle des apprenants**.

Ce programme en faveur de l'enseignement dans la filière numérique et de la transformation digitale est créateur de nouvelles perspectives d'emplois. **Nous sommes labellisés « Grande École du Numérique ».**

A l'issue de la formation, les jeunes passent l'examen du titre professionnel de " Concepteur designer UI" du Ministère du Travail – Niveau 6 – RNCP 35634



POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

Choisir L'Étape Design c'est encourager une pédagogie basée sur le « *learning by doing* » et **offrir une chance à toutes et tous d'accéder à la formation**, dans un secteur en plein essor.

Choisir L'Étape Design c'est transformer une obligation légale en investissement utile, c'est participer à développer l'offre de formation aux métiers de demain et **concilier intérêt général et intérêt de votre entreprise**.

LES NOUVELLES MODALITÉS

En 2023, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage changent.

En 2022, et cela pour la dernière fois, les entreprises pouvaient verser en direct le solde de la taxe d'apprentissage à un établissement habilité - au titre ses actions de formations - à percevoir la taxe d'apprentissage.

Pour 2023, l'Etat met en place une nouvelle procédure, pilotée par l'URSSAF et la Caisse des Dépôts et Consignations, qui ouvre une plateforme d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage intitulée SOLTÉA.

En résumé, cette année, ce sont les URSSAF qui collecteront directement auprès des entreprises le solde de taxe d'apprentissage via la DSN. Puis, avec SOLTÉA, les entreprises pourront flécher leur solde de la taxe d'apprentissage (0.09% de la masse salariale 2022) vers le ou les établissements de leur choix y étant référencés.



L'étape
design



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

EN PRATIQUE*

*Sous réserve de modification de la législation en vigueur

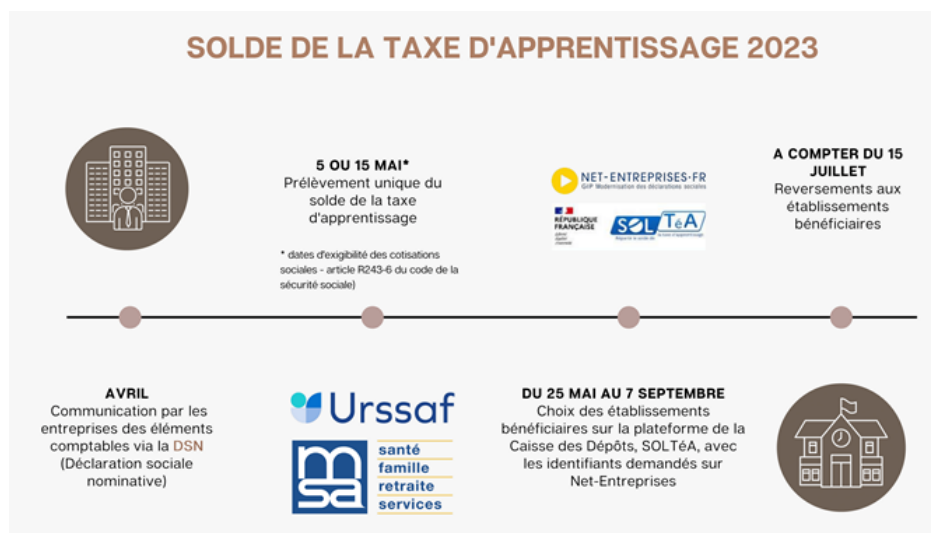
LES ETAPES DU VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- 1- **J'informe l'Etape Design de mon intention de versement** en saisissant le montant prévisionnel du solde de TA que je souhaite affecter sur <https://etapedesign.agires.com/>
- 2- **Je déclare et paye** le solde de la taxe d'apprentissage 2022 sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023 par Urssaf / MSA).
- 3- **Je désigne les bénéficiaires** du solde. Je m'inscris et me connecte à partir du 25 mai 2023 sur le service disponible sur Net-Entreprises qui donnera un accès à la plateforme SOLTéA.
- 4- Je peux **suivre les versements** effectués par la plateforme SOLTéA sur le service disponible sur Net-Entreprises

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ÉTAPE DESIGN ?

En vous connectant à partir du 25 mai 2023 sur la plateforme SOLTéA pour flécher votre taxe d'apprentissage à l'Etape Design.

Vous nous retrouverez sous le numéro UAI suivant **0755905L** et sous le nom de l'Etape Design / Innovation Factory.



Informez-nous de votre versement !

Que nous puissions vous remercier et vous partager l'actualité de L'Étape Design.
D'avance M.E.R.C.I.

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Julien COSTA NUNES
Responsable des Relations Entreprises
j.costanunes@etape-design.fr
06 22 83 67 13